

rue de Belledonne et rue de la Savoyarde



Madame, Monsieur,

Les travaux d'aménagement de la rue de Belledonne et de la rue de la Savoyarde vont démarrer le lundi 19 octobre 2020. Cette lettre d'information a pour objectif de vous transmettre l'ensemble des informations sur le déroulement du chantier.

Les travaux se dérouleront en deux phases :

Jours & horaires des travaux

Du lundi au vendredi
7h - 12h / 13h - 18h

Phase 1 : 19 octobre 2020 - Fin décembre 2020

Travaux sur la rue de Belledonne depuis le carrefour avec la route des Vernes jusqu'au carrefour avec la rue de la Savoyarde.

Phase 2 : Avril 2021 - Mai 2021 (date prévisionnelle)

Travaux sur la rue de la Savoyarde et deuxième partie des travaux sur la rue de Belledonne.



Les informations contenues dans cette lettre concernent uniquement les travaux prévus durant la phase 1.

➤ Gestion de la circulation



Pendant toute la durée du chantier, week-ends compris, la circulation sera maintenue en sens unique sur la rue de Belledonne avec un accès uniquement pour les riverains depuis le chemin des Vernes et une sortie obligatoire au niveau du carrefour avec la rue de la Savoyarde. L'accès à la rue de Belledonne depuis la rue de la Savoyarde sera interdit.

> **Mode doux**

Un passage pour les piétons, cyclistes et autres modes doux sera maintenu durant toute la durée du chantier sur la rue de Belledonne pour accéder notamment au groupe scolaire. Il sera matérialisé par un marquage jaune. Gardez toutefois votre vigilance, vous évoluerez à proximité d'une zone de chantier.

> **Services**

Les différents services (ramassage des ordures ménagères, service de la Poste, etc.) continueront de fonctionner normalement durant la phase de chantier. Si vous constatez des anomalies ou rencontrez des difficultés dans leur exécution, n'hésitez pas à contacter les services de la mairie aux coordonnées ci-dessous.

> **Foncier**

Les régularisations foncières pour l'acquisition des délaissés de voirie nécessaires à la bonne réalisation du projet sont en cours. Les personnes concernées par des cessions foncières seront contactées très prochainement par les services de la mairie afin de procéder à la signature des actes administratifs sur la base des accords préalables.

> **Constat d'huissier**

Afin de garantir le bon déroulement des travaux et éviter les litiges, un constat d'huissier sera réalisé en amont du démarrage du chantier pour constater l'ensemble des biens à proximité des travaux et visibles depuis le domaine public. Votre présence n'est pas nécessaire.

> **Entreprise intervenante**

C'est l'entreprise EIFFAGE qui réalisera les travaux d'aménagement de la rue de Belledonne et de la rue de la Savoyarde. Si vous souhaitez réaliser des travaux à titre privé et bénéficier de la présence de l'entreprise, vous pouvez contacter : M. BARRET Didier, Conducteur de travaux, 06.09.82.18.01 / didier.barret@eiffage.com

Je vous remercie vivement de votre compréhension et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Franck VILLAND

Des questions ?

Pôle Travaux / Urbanisme

Mairie annexe de Francin
84, rue du Général Decouz
Francin
73800 PORTE-DE-SAVOIE

04.79.84.04.43
accueil@porte-de-savoie.fr
www.porte-de-savoie.fr